

Retour à Creil



Cicatrices. C'est dans cette ville que surgit, en 1989, l'affaire du voile. Etat des lieux, trente ans après.

PAR NADJET CHERIGUI

« Cette rentrée de 1989, on ne l'oubliera jamais », soupire Farida*. « L'affaire du voile de Creil a choqué la France entière. Elle nous a tous marqués et a été traumatisante pour nous, élèves, mais aussi pour toute la ville de Creil, devenue le symbole d'un truc qui nous dépasse. » Farida vit toujours à Creil, ex-bassin ouvrier de l'Oise. Creil, la ville par laquelle le scandale est arrivé en 1989, l'année zéro amorçant, dès lors, des décennies

de débats, toujours plus virulents, sur le port du voile en France.

Farida n'a pas quitté le quartier du plateau Rouher où se trouve le collège Gabriel-Havez, fréquenté par sa fille. Quadragénaire joviale, elle évoque pourtant avec beaucoup de rancœur ce fait divers local qui a secoué le pays. L'ex-collégienne garde le souvenir d'un principal, Ernest Chénrière, selon elle sectaire, autoritaire et intolérant. De confession musulmane, Farida dit respecter les principes de laïcité, mais, pour autant, ne pas comprendre l'entêtement de cet homme. « C'était une autre époque. De nos jours, une telle attitude ne serait pas tolérée. Les Français d'avant ne sont pas les Français d'aujourd'hui. Nos parents étaient des immigrés ouvriers. Ils voulaient s'intégrer sans faire de vagues. Les nouvelles générations n'ont pas peur de taper du poing sur la table et d'affirmer leurs convictions religieuses. »

Compromis. Devant un lycée de Creil. La plupart des jeunes filles voilées disent respecter la loi sur l'interdiction du port du foulard à l'école : elles le retirent avant de franchir les grilles de leur établissement.

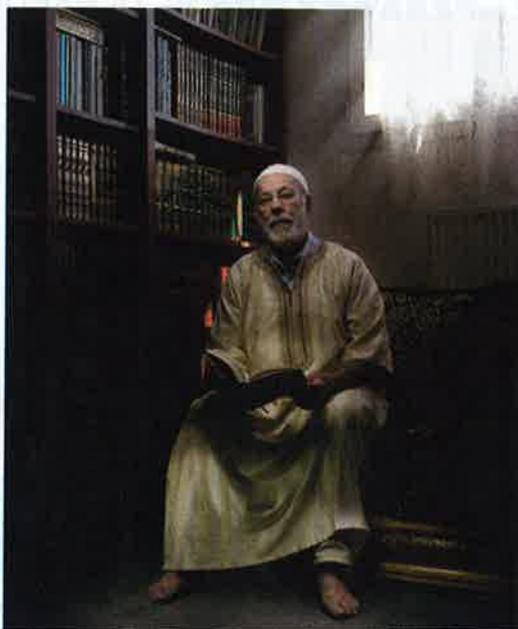
Au collège Gabriel-Havez où, il y a trente ans, Ernest Chénrière refusa l'accès aux salles à trois collégiennes voilées, les élèves ont fait leur rentrée dans la « sérénité ». Un terme cher à Pierre Pompier, l'actuel proviseur, en poste depuis cinq ans. « L'affaire du voile il y a trente ans a débouché sur la loi de 2004 sur les signes ostentatoires religieux à l'école publique, relate-t-il, et elle est parfaitement respectée ici. Nous ne rencontrons aucun problème de cet ordre. A Creil, nous sommes toujours très agacés d'être systématiquement ramenés à cette affaire. Cela fait partie du passé. Nous sommes concentrés, au sein de l'établissement, sur le bien-être, la réussite de nos élèves et les parcours d'excellence intégrés par nombre d'entre eux. Ce qui se passe à l'extérieur de nos murs n'est pas de notre responsabilité. »

A la sortie de l'école, les propos du proviseur se vérifient. Les collégiens sortent dans la bonne humeur. Quelques filles se couvrent la tête après avoir passé les grilles. Voilées ou non, elles s'accordent à dire leur adhésion au règlement. L'une d'elles affirme ne pas trouver de contradictions dans ce compromis établi entre sa foi et l'école : « Au collège, je respecte le règlement. Je retire mon voile à l'intérieur pour le remettre une fois arrivée dehors. » La discussion est alors interrompue par un homme se présentant comme « médiateur de la ville de Creil ». Le badge qu'il porte au cou atteste de sa fonction. Il tient à préciser être « aussi musulman ». Notre présence lui déplaît, le contrarie, rapidement il nous ordonne de quitter l'espace public et de cesser nos échanges avec la jeune fille qui serait, selon lui, « trop jeune pour se rendre compte » de la portée de ses propos qui « pourraient porter préjudice à la religion ». Il lui intime l'ordre de rentrer chez elle ; tête baissée, elle s'exécute. Interrogée à la suite de cet incident dans lequel un de ses agents municipaux, pourtant astreint au principe de neutralité, a pris position sur la religion, la mairie de Creil défend son employé, dont l'attitude professionnelle serait « irréprochable depuis dix ans »... ■■■

SEBASTIEN LEBAN POUR « LE POINT »

■■■ « Au collège, l'application du règlement nous permet de préserver les élèves, confie un membre de l'équipe éducative. Mais dans le quartier c'est une autre histoire. Les jeunes filles sont sous pression, elles sont coincées entre le marteau et l'enclume. C'est très compliqué. »

Michaël Sertain, conseiller municipal de l'opposition et tête de la liste de droite Ensemble, défendons une certaine idée de Creil, affûte sa campagne en vue des municipales. L'anecdote ne le surprend guère. L'élu dénonce tour à tour la ghettoïsation de certains quartiers, l'abandon des populations, le désengagement de l'Etat et des services publics et le clientélisme, entretenu, selon lui, par l'équipe municipale en place. « Le travail des enseignants s'arrête aux frontières des établissements. Et, dans certains quartiers, il ne reste plus que l'école. A Creil, les communautés religieuses ont pris le pas sur l'organisation sociale. Et c'est ça le problème. Il devient difficile de maintenir l'ordre républicain dans certains quartiers. On paie la politique clientéliste de la municipalité. » Sertain ironise : « A Creil, il y a vraiment beaucoup de contrats de médiateur de quartier. »



Positif. Benyounes Kaou, président de l'Association culturelle des musulmans de l'Oise et responsable de la mosquée de Creil.

« Grâce à lui [Ernest Chénier, principal du collège Gabriel-Havez en 1989], les musulmans se sont réveillés. » Benyounes Kaou

Installé depuis trente-quatre ans dans une petite épicerie au cœur du quartier du Plateau, tout près du collège Gabriel-Havez, Karim* peste contre les journalistes, les accusant d'alimenter une polémique stérile autour de l'affaire du voile de Creil. Il raconte la lente descente aux enfers de la population, essentiellement immigrée et employée dans les usines fermées les unes après les autres. « Ce n'est pas le voile qui fait du mal ici, c'est le chômage, la pauvreté et la délinquance, se lamente-t-il. Dans cette ville, on se sent oubliés. C'est ça qu'il faut raconter dans les journaux. »

Les murs de son bureau sont tapissés de livres religieux. « Je ne les ai pas encore tous lus », s'amuse Benyounes Kaou, président de l'Association culturelle des musulmans de l'Oise. Ce commerçant à la retraite est installé dans la ville depuis plus de trente ans. Très engagé pour la communauté musulmane locale, il est aussi responsable de la mosquée de Creil, qui accueille jusqu'à 5 000 fidèles lors des grandes prières. Ali Achahboun, le père des deux sœurs exclues du collège, y enseigne l'arabe. Contacté par téléphone, il a décliné notre de-

Contestations à l'école

Certificats médicaux pour allergie au chlore ou à la poussière afin d'excuser une sortie à la piscine ou la visite d'une cathédrale, demande de réduction sur la facture en période de jeûne... Trente ans après Creil, le port du foulard n'est plus un sujet à l'école. Certes, une minorité d'élèves tentent encore de contourner l'interdiction des signes religieux avec des bandeaux sur les cheveux ou des jupes jugées trop longues par certains chefs d'établissement, mais tous les acteurs qui veillent à faire respecter la laïcité en milieu scolaire s'accordent à dire que la question a été plutôt bien réglée par la loi de 2004.

Le ministère de l'Education nationale, qui a mis en place, en 2018, une plateforme en ligne permettant au personnel de signaler, anonymement, des cas d'atteinte à la laïcité, nous confirme que les incidents liés aux tenues vestimentaires sont « vite traités ». Le problème s'est déplacé à la cantine et lors des sorties scolaires, les contestations d'enseignement ne représentant que 10 à 20 % des signalements. Le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, a d'ailleurs demandé au Conseil des sages (qui regroupe seize experts de la laïcité) de plancher sur la question de la cantine afin d'établir une même doctrine sur tout le territoire. « Il peut arriver que des dames de cantine demandent aux enfants : "Qui fait le ramadan ?" » précise le politologue

Laurent Bouvet, membre du Conseil des sages. Elles le font sans arrière-pensée, mais on n'a pas le droit de demander à des enfants leurs convictions religieuses. Cela relève plus de la méconnaissance des règles de laïcité que du prosélytisme. »

A la cantine, si 20 % des contestations ont trait à des questions religieuses, la majorité concerne des revendications liées à des tendances alimentaires (régimes végétarien, sans gluten...). Quant aux sorties scolaires, les signalements sont

De 800 à 1000 cas d'atteintes à la laïcité signalés par trimestre

à la hausse, et ces situations génèrent encore des incertitudes d'interprétation malgré la position du Conseil d'Etat (20/9/2013). « Les parents accompagnateurs ne sont pas soumis à la neutralité comme les agents publics, rappelle Jean-Louis Bianco, membre du Conseil des sages. Pour autant, ils ne doivent pas

mande d'interview, arguant que cette histoire était dorénavant derrière lui, avant de mettre fin à nos échanges très poliment, avec une longue prière.

Kaou, quant à lui, se dit ravi d'évoquer le sujet de l'affaire du voile, mais insiste pour s'exprimer en son nom propre. « Je connaissais Ernest Chénière, le principal du collège en 1989. Je tenais un bazar dans le quartier. Quand le scandale a éclaté je l'ai croisé et je l'ai remercié. Cet homme mérite une médaille d'or, s'exclame-t-il en riant. Grâce à lui, les musulmans se sont réveillés. Avant, les jeunes bougeaient la tête, cheveux lâchés au rythme de la musique avec leur Walkman sur les oreilles. Mais, après, tout a changé. Je retrouvais ces mêmes ados, voile sur la tête, me saluant d'un "Salam Aleykoun". » Kaou raconte la prise de conscience religieuse à la suite de ces événements. « Avant de voir ces filles à la télé à qui on refusait le droit d'aller à l'école, ils ne mesuraient pas l'importance de la religion dans leur vie. Beaucoup me disaient: nos parents ne nous ont jamais parlé d'islam à la maison. Maintenant on veut apprendre. » Mais l'homme insiste ensuite pour préciser son attachement aux libertés de chacun. « Je défends le droit de porter le voile pour celles qui le veulent, mais aussi celui de porter la minijupe. Quand on y pense, le sujet est ridicule. Il y a eu une guerre ici, pour un chiffon sur la tête. » S'il se réjouit du scandale suscité par ce bras de fer entre le père des jeunes filles et le principal, Kaou dénonce une affaire montée, selon lui, de toutes pièces par Chénière. « Il a fait tout cela car il avait des ambitions politiques personnelles. Il est d'ailleurs devenu député [sous étiquette RPR, NDLR] après ça. Mais il a aussi rendu leur fierté à de nombreux musulmans. » ■

* Le prénom a été changé.

avoir de comportement prosélyte ni perturber une sortie. » Reste que c'est aux chefs d'établissement d'évaluer ce point. Pour Didier Leschi, président de l'Institut européen en sciences des religions, « en l'absence de réponse législative, il y a un risque que se rouvrent des conflits au sein des communautés scolaires ». Nouvelle tendance repérée par le ministère, qui doit communiquer fin septembre: il y a de plus en plus de contestations dès l'école primaire avec, là encore, des refus de participer à des activités périscolaires. Mais on observe une baisse des atteintes à la laïcité au lycée, le collège se trouvant toujours en tête – 60 % des signalements se concentrent sur six académies (Créteil en tête). Autre problème relevé par certaines équipes académiques, avant la loi sur la scolarisation obligatoire à 3 ans: le refus de quelques parents de scolariser leurs filles avant 6 ans. Rue de Grenelle, on assume la polémique soulevée par Blanquer, qui avait pointé le « fondamentalisme islamique » comme l'une des causes de ce refus d'entrer en maternelle: « Oui, cela se retrouve dans certains quartiers et c'est difficilement chiffrable. Même si cela ne concerne qu'une dizaine de fillettes, c'est un problème. » ■ E. I.

Les Bonnes Adresses du Point

Tables extensibles, plateaux laque, bois, verre et céramique, procédés anti-rayures, fabrication française et européenne.

OFFRES EXCEPTIONNELLES
JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE !



Le plus
grand espace
tables et
chaises de repas
à Paris

Espace
Topper

Maison familiale depuis 1926

CANAPÉS, LITERIE, MOBILIER : 3000 M² D'ENVIES !

Paris 15^e • 7j/7 • M^o Boucicaut • P. gratuit

Espace tables et chaises de repas :

147 rue Saint-Charles, 01 45 75 02 81

63 rue de la Convention, 01 45 77 80 40

Canapés, literie, armoires lits, dressings,
mobiliers contemporains : toutes nos adresses sur www.topper.fr

Pour toute parution : 01.44.10.13.64